Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 063-256303520-20250326-DELIB06_2025-DE

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°06/2024

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h, le mercredi 26 mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Pascal BRUHAT
Vincent MAZIN
Daniel SALLES

Titulaires excusés :
Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Fanny BLANC

Suppléants présents :
Danielle RANCY
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Pierre DUPECHER
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS

Autres personnes présentes :

Anatole GRZUELLE – Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	7				6	**6**		

Objet : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 063-256303520-20250326-DELIB06_2025-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°2023/09 du 14 juin 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Monsieur Jean-Pierre BUCHE, Président du SEAT, ouvre la séance.

Le Conseil syndical délibère sur le Compte financier unique de l'exercice 2024 exposé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	193 007,05	234 429,50	427 436,55
	Recettes réalisées (1)	B	170 979,40	183 706,73	354 686,13
	Restes à réaliser	C	79 481,35	0,00	79 481,35
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	198 265,27	249 359,80	447 625,07
	Dépenses réalisées (1)	E	168 713,87	162 145,03	330 858,90
	Restes à réaliser	F	7 150,64	0,00	7 150,64
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	2 265,53	21 561,70	23 827,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	5 258,22	14 930,30	20 188,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	7 523,75	36 492,00	44 015,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	72 330,71	0,00	72 330,71
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	79 854,46	36 492,00	116 346,46

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte financier unique dressé pour partie par le comptable, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte financier unique dressé par le comptable pour les parties qui le concerne, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote du Compte financier unique.

Pour extrait certifié conforme,

M. Le Président
Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES
S.E.A.T.
MONTMORYERNE COMMUNAUTE

Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique / 04.73.78.96.83 /
contact@ecopolevaldallier.fr/ww.ecopolevaldallier.fr